

Séance du 5 Juillet 2005

L'an deux mil cinq le cinq Juillet à 17 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Rémy LE MEUR, Mr Michel LE ROY, M. Jacques TILLY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mme Louissette LE ROUX à Mr André RIOU, M. Rémy LE MEUR à Mr Jean CORVEZ, Mr Michel LE ROY à Mr Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Juin 2005

Date de Publication : 7 Juillet 2005

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Modification du tableau des effectifs:

Le Maire indique que la commission paritaire réunie dans les locaux du CDG 29 le 17 Juin 2005, a procédé à l'examen des propositions d'avancement de grade en vue de l'établissement du tableau définitif au titre de l'année 2005 : Les avancements suivants ont été accordés à effet du 1er Avril 2005:

Agent de maîtrise qualifié: avancement accordé au grade de : Agent de Maîtrise principal
Conducteur spécialisé second niveau : avancement accordé au grade de : chef de garage
Agent du Patrimoine 2ème classe: avancement accordé au grade de : Agent du Patrimoine 1ère classe

En conséquence, le Maire propose de modifier le tableau des effectifs : en créant à effet du 1er Avril 2005 les emplois de :

- Agent de Maîtrise principal
- chef de garage
- Agent du Patrimoine 1ère classe

en supprimant à la même date les emplois de

- Agent de maîtrise qualifié
- Conducteur spécialisé second niveau
- Agent du Patrimoine 2ème classe

La proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.